



Droits d'un mineurs et decision d'un jaf

Par natoo

bonjour

j'ai une amie qui est séparée du père de ces enfants et durant le temps de garde qu'exerce le père des graves disfonctionnement se déroule (alcoolisations, mise en danger etc...) je voudrais savoir comment une mineure 11 ans peut d'une manière ou d'une autre apporter des preuves pour étayer un dossier et le présenter devant le juge . la parole seule de la maman n'étant pas suffisamment prise en compte est ce que des messages sms ou autres envoyés a sa mère ou à moi même sont t'ils recevables devant un juge des affaires familial??je précise que les enfants sont âgés de 11 ans et 7 ans . merci de votre réponse

Par alain1707

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel

On vous offre un véritable engagement de qualité et au meilleur prix sur tout la France <http://conseils-avocat.fr> ou appelez le ?(+33) 09 75 12 84 50 / contact@conseils-avocat.fr